



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée Claudia Baril, directrice générale associée de la municipalité de Sainte-Marthe :

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Marthe a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2024 le règlement numéro 226 concernant la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe.

QUE ledit règlement numéro 226 est maintenant déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture du bureau soit, du lundi au jeudi entre 9 h 00 et 12 h 00 et entre 13 h 00 et 16 h 30.

QUE ledit règlement numéro 226 entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Sainte-Marthe, ce 13^e jour du mois de novembre 2024.

Claudia Baril
Directrice Générale associée